

Une rentrée sur tous les fronts pour la CGT !

Canicule ! L'été n'a probablement jamais été aussi pénible et risqué pour les salariés de Chronopost !

Contraints parfois d'effectuer des tâches pénibles par plus de 40° et ce sur plusieurs jours voire semaines consécutives, le risque était présent en permanence !

Malgré les rappels, le plan canicule n'a pas été respecté partout et de nombreux salariés ont été fortement exposés !

Comme l'a rappelé l'inspection du travail que nous avons alerté faute d'action de certaines directions locales, si l'employeur n'est pas en mesure de protéger convenablement le salarié, l'activité doit être stoppée !

Cela fait partie des sujets que la CGT abordera avec notre nouveau président le 7 septembre prochain. Nous aborderons également bien entendu la question urgente des salaires, la nécessité d'un dialogue social loyal, le passage en force de la direction pour dénaturer notre mutuelle et progressivement se désengager financièrement... (Lire ci-contre et en page 2).

Soyons tous mobilisés pour nos droits, nos salaires et nos conditions de travail !

Rencontre avec notre nouveau Président

QUE VA LUI DIRE LA CGT ?

Benoit Frette remplace désormais Martin Piechowski à la tête de Chronopost. Il a rapidement souhaité rencontrer les syndicats et la CGT a accepté un entretien physique le 7 septembre prochain. Même si le temps accordé est court (une heure), la CGT abordera les points suivants :

1 Conditions de travail :



Chronopost doit prendre toutes ses responsabilités en matière de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail. Aujourd'hui c'est loin d'être le cas, que ce soit dans le traitement du food ou du médical où le business passe avant la prévention (formations, outils, infrastructures et parfois niveau d'effectifs inadaptés pour protéger les salariés). Par ailleurs, comme le rappelait encore la CGT le mois dernier, de nombreuses agences ne sont pas adaptées à l'intensification des canicules. Sur tous ces sujets, la CGT continuera de travailler avec les inspections du travail et les CARSAT tant que la direction n'assurera pas toutes ses responsabilités.

2 Salaires :

Selon les prévisions de l'INSEE en juin dernier, l'augmentation des prix devrait approcher les 7% en septembre. Pas besoin de faire un dessin pour affirmer qu'**augmenter les salaires devient urgent et vital**. Conformément à l'accord NAO 2022 que la CGT a signé, une 2ème phase de négociation salariale doit s'ouvrir le 13 septembre prochain. Là aussi la CGT demandera au Président d'être à la hauteur des attentes légitimes des salariés.

3 Dialogue social et impartialité de la Direction :

Comme nous l'abordions dans le numéro précédent, la direction doit cesser de vouloir tenir et manipuler les syndicats et le CSE à coup de passe-droits et d'intimidation.

Le nouveau Président doit adopter de nouvelles méthodes impartiales, respectueuses des syndicats et de leur indépendance, à fortiori à moins d'un an des élections de juin 2023. La CGT demandera dorénavant des comptes au Groupe La Poste et si nécessaire en justice si rien ne devait changer !

4 Mutuelle des salariés (Lire en page 2) et accompagnement des seniors





MUTUELLE DES SALARIÉS

Attention aux arnaques de l'été

Alors que le pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader pour les salariés et que les résultats de l'entreprise sont toujours au rendez-vous, Chronopost pourrait vouloir faire payer aux salariés les pertes des comptes de la prévoyance dont l'essentiel leur revient pourtant.

Explication : Le déficit de la prévoyance peut être évalué aux alentours de 1 à 2 M€ même si ce n'est qu'une estimation dans la mesure où Chronopost refuse de communiquer les chiffres. Pour rappel, la prévoyance est financée à 80% par l'employeur et 20% par le salarié. Alors, il est fort probable que Chronopost souhaite éponger cette dette grâce aux options proposées sur la santé qui seront financées uniquement par les salariés.

Lors de la réunion du CSE du 29 juin 2022, la Direction a maintenu sa volonté de mettre en place des options individuelles facultatives supplémentaires pour améliorer les garanties de Santé à 15€ ou 35€/mois à partir de septembre 2022 financées à 100% par le salarié.

Face à cela le CSE a proposé de couvrir les mêmes garanties que la proposition à 35 euros de la direction mais dans le cadre d'un contrat collectif obligatoire et donc pour un coût plus de 3 fois inférieur (soit une moyenne de 10€/mois en fonction du salaire), et encore, sans compter la prise en charge de l'entreprise.

Avec la prise en charge à 50% par l'entreprise comme c'est le cas actuellement dans notre contrat de base, cela ne coûterait que 5€/mois en moyenne au salarié. La Direction a tout bonnement ignoré notre proposition pour passer en force son projet !



- + Alors pourquoi faire payer une option 35 €/mois alors que le surcoût réel est de 10 € ?
- + Pourquoi la direction persiste à refuser la communication des comptes de la prévoyance ?
- + Est-ce pour faire payer aux salariés le déficit de la prévoyance à leur place ?

**NE SOUSCRIVEZ
PAS AUX OPTIONS
DE LA DIRECTION !**

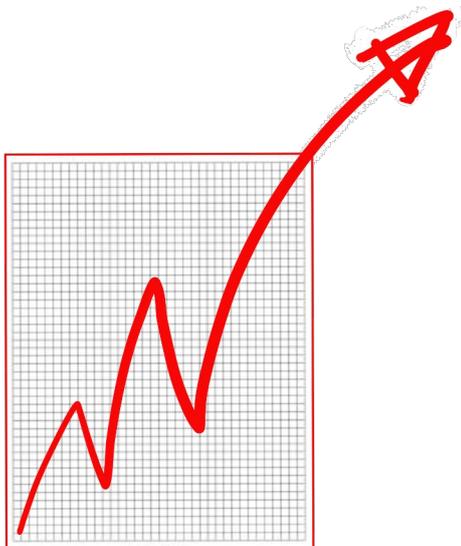


Pour la CGT, le fond du projet tout comme la méthode employée pour l'imposer contre l'avis unanime du CSE (représentant tous les salariés) sont totalement inacceptables et révélateurs d'un véritable mépris du personnel et de leurs représentants.

**EXIGEONS LA MISE EN PLACE
D'UN CONTRAT
COMPLÉMENTAIRE COLLECTIF ET
LA COMMUNICATION DES
COMPTES DE LA PRÉVOYANCE**

73 MILLIARDS D'EUROS DE PROFITS POUR LE CAC 40

QUI DIT MIEUX ?



1. Les profits montent de façon indécente

Pour les 38 sociétés du CAC 40 (Pernod-Ricard et Alstom ont des exercices décalés) ayant publié leurs résultats semestriels, les bénéfices du premier semestre s'élèvent à 73 milliards €. C'est 26% de plus qu'en 2021 qui était déjà une année exceptionnelle, de « rattrapage » après 2020. Si on compare à 2019, la dernière année de référence avant la crise sanitaire, **la hausse est de 70% en 3 ans.**



2. Quelle utilisation de ces bénéfices ?

Augmentation des salaires pour faire face à l'inflation ? Baisse des prix pour ne pas alimenter l'inflation ? Investissements pour lutter contre le dérèglement climatique ? Pas vraiment ! Les termes qu'on retrouve le plus dans les communiqués de presse sont plutôt : « **Rachat d'action ou dividendes** ».

3. Augmenter les salaires

Les moyens sont bien là ! Alors que les menaces de récession refont surface, ces résultats dénotent avec l'ambiance morose quasi généralisée. C'est une nouvelle preuve que l'inflation actuelle n'a rien à voir avec l'augmentation des salaires tel qu'on veut nous le faire croire en parlant de « boucle prix-salaires ». En réalité c'est bien à une « boucle prix-profits » que nous devons faire face. Malgré les difficultés en termes de production, les sociétés, guidées par leurs actionnaires, tiennent absolument à conserver leurs marges, voire à les augmenter comme en témoignent ces résultats, avec le soutien très actif du gouvernement. Ces résultats démontrent que les grandes entreprises ont dans un premier temps largement les moyens de ne pas répercuter sur les prix l'augmentation des coûts de production. On peut ainsi lire dans Les Echos que « Les grandes entreprises françaises ont réussi à défendre leurs marges en répercutant les hausses de coûts à leurs clients. », difficile de faire plus clair... Cela démontre ensuite que ces groupes ont largement la surface financière pour augmenter les salaires et faire face à l'inflation, tout comme elles peuvent participer, via l'impôt, à la solidarité avec les salarié-es des TPE/PME qui pour l'essentiel travaillent pour leur compte.

4. Taxer les super-profits

Les résultats triomphant de ces sociétés ne s'expliquent que par leur capacité à dicter leurs choix aux salarié-e-s, aux plus petites entreprises, aux clients et aux pouvoirs publics.

Il est indispensable d'inverser le rapport de force. L'État en a les moyens, à condition de vouloir se les donner.

Une partie de ces bénéfices s'est faite en profitant des conséquences de la guerre en Ukraine, c'est le cas pour Total Energies et Engie par exemple. Il apparaît plus que légitime de taxer ces super-profits et les redistribuer à celles et ceux qui aujourd'hui souffrent de l'inflation. C'est une question majeure de justice sociale comme l'a rappelé le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres qui a pointé du doigt l'immoralité de ces profits.

Par souci de comparaison, la loi pouvoir d'achat discutée pendant des mois et censée sauver les français-e-s face à l'inflation porte sur 20 milliards d'euros de dépenses supplémentaires. C'est donc moins de 30% des profits semestriels du CAC 40 qui ne profiteront qu'à une poignée de personnes.



Activité partielle / Télétravail pour les salariés vulnérables au Covid 19



Le gouvernement a décidé de prolonger du 01/09/2022 au 31/01/2023 le dispositif permettant aux salariés vulnérables de continuer à être placés en activité partielle ou à télétravailler à 100%, pour ceux disposant d'un certificat d'isolement délivré par leur médecin. Or dès le 02/08/2022, la DRH a contacté les salariés concernés en précisant que suite à l'arrêt de l'état d'urgence le 31/07/2022, ils devaient obligatoirement revenir sur site.



La CGT a immédiatement contacté la Direction / RH le 2 août pour l'informer que le dispositif était prolongé et que la loi était en cours d'adoption par le sénat et le parlement, et a demandé le maintien du dispositif pour les salariés concernés le temps que la loi soit publiée (soit tout au plus 15 jours sur Août)

La Direction a cependant estimé que la loi n'était pas encore publiée et que par conséquent les salariés devaient obligatoirement revenir sur site. La loi ayant été promulguée au Journal Officiel le 17/08/2022, la RH a finalement décidé le 18/08 de communiquer officiellement sur le maintien des salariés concernés par ces mesures de prolongation. Un feuillet de l'été dont nous nous serions bien passés durant cette période de flottement !

Quoiqu'il en soit la CGT a pleinement joué son rôle pour protéger les salariés.



CULTURE

LIVRE

REVUE

OBLIK

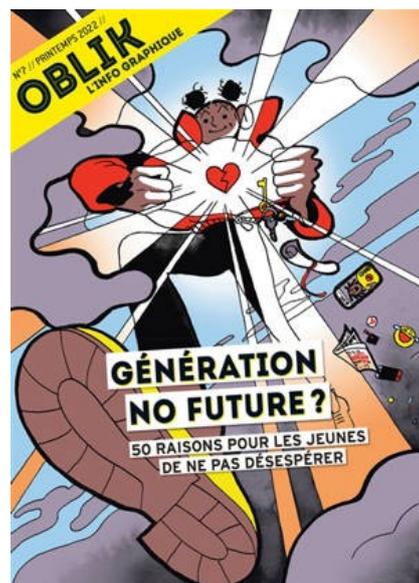
Revue Graphique

Génération No Future ?

Lancé en novembre 2017 par Alternatives Economiques, « Oblik »

est un livre-revue, ou un « mook » selon l'expression consacrée. 144 pages d'informations dessinées : infographie, illustration, bande dessinée, dessin de presse, roman-photo... tous les registres des arts graphiques sont mobilisés pour renouveler le journalisme.

Dans le dernier numéro sorti au printemps l'optimisme est argumenté : A force d'avoir le nez dans le guidon, nous ne voyons plus tout ce qui s'améliore, lentement mais sûrement, en France comme dans le monde... Des preuves ? Nous en avons trouvé plein et des plus étonnantes parfois. Chiffres à l'appui, comme toujours. Dans l'environnement : la qualité de l'air s'est améliorée dans l'Hexagone et la forêt gagne du terrain en Europe. Dans le social : le nombre de pauvres a diminué sur la planète et le chômage baisse dans les banlieues françaises. Dans l'économie : la finance spéculative se dégonfle et l'Hexagone reste très attractif pour les investisseurs étrangers. Dans le domaine des droits : le nombre de pays qui autorisent la peine de mort ne cesse de se réduire tandis que ceux qui légalisent le mariage gay augmente... Plus de 50 raisons en somme de garder espoir en l'avenir et de ne pas céder à la déprime qui nous guette !



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES CÔTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**

Nom	Prénom
Adresse	
.....	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones : → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	